



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 17 février 1986 modifié fixant la liste des spécialités exercées par les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;

Vu les propositions de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse est constitué comme suit pour la session 2021 :

Présidente

Mme Laurence LEFEVRE
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Gérard BAUDRY
Inspecteur de la jeunesse et des sports classe exceptionnelle

Académie de BORDEAUX

Membres du jury

Mme Valérie BERGER-AUMONT
Inspectrice de la jeunesse et des sports classe exceptionnelle

Académie de CRETEIL

M. David DURAND
Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse

Académie de ROUEN

M. Renaud GAUTRON
Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse

Académie de POITIERS

Mme Zahra MABROUK
Inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 avril 2021

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la
jeunesse et des sports,
et par délégation
La cheffe de service adjointe au directeur général
des ressources humaines

Florence DUBO